

A l'entrée

Un trousseau de clés est remis aux locataires avec accès à la salle du rez, à la terrasse et aux toilettes (evt. via une boîte à clés à l'intérieur du local du concierge)

Cuisine

- La machine à café La Semeuse et la bouilloire sont à disposition, mais sans portions ni sachets de thé.
- la vaisselle est à disposition dans l'îlot au centre de la cuisine, ainsi que les plats, casseroles etc. dans les armoires
- fours, micro-ondes et lave-vaisselle sont à utiliser selon les modes d'emploi fournis
- Seules les casseroles prévues pour l'induction fonctionnent sur les plaques de cuisson
- une base de produits de cuisine est à disposition dans les tiroirs

Bruit

Lors d'utilisations, les règles sont celles d'un logement normal : nous sommes situés en plein centre-ville, au milieu d'un quartier d'habitation.

En respectant le voisinage, il est possible de faire du bruit de manière raisonnable jusqu'à 22h en extérieur, et ensuite à l'intérieur, fenêtres fermées.

Durant les heures de bureau, les locataires de la maison travaillent.

Pas de concert amplifié ni de soirée disco, à moins de demander une autorisation au Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). L'association le Pantin devra également donner son accord au préalable.

A la sortie :

Les locaux sont à rendre aussi propres qu'ils ont été trouvés.

Merci de signaler à la personne de contact si vous avez cassé / endommagé / perdu du matériel.

- Mettre les chaises sur les tables dans la salle
- Empiler les chaises au bord du jardin et laisser les tables comme elles étaient
- Fermer à clé la porte de la terrasse et les fenêtres
- Eteindre toutes les lumières (à droite de la porte)
- Eteindre tous les appareils
 - Tiroirs frigo (interrupteur au bout du comptoir. Laisser les tiroirs entrouverts)
 - Lave-vaisselle (Après vidange, laisser entrouvert)
 - Machine à café (interrupteur à gauche)

Les objets trouvés seront amenés à la police s'ils ne sont pas rapidement réclamés.

- Nettoyage (après weekend ou plus d'une journée) :

- toilettes du rez
- vaisselle propre et rangée
- sols balayés (et récurés si nécessaire)
- chaises sur les tables

Déchets

- **Les locataires sont responsables de leurs déchets** : vider les cendriers, nettoyer le jardin, amener les sacs poubelles (taxés) dans le molok devant la porte.

- les bouteilles, le papier et le métal peuvent être déposés à la déchetterie de la Place du Marché (50 m. à droite de l'entrée)

- le carton peut être déposé à la déchetterie du Marais (200 m. à gauche au bout de la rue de la Ronde) durant les heures d'ouverture.

- Tous les autres déchets doivent être repris s'ils ne sont pas déposés en déchetterie

Caution

Un tiers du prix de location est laissé en caution en liquide.

Pour un weekend ou plus, un constat est fait en présence du locataire à la reddition des clés. La caution sera rendue à cette occasion.